

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 5 août 2020
portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon
central)**

NOR : TREA2021281S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 22 janvier 2020 portant organisation de l'échelon central la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile mentionnées dans la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à M. Pascal Luciani, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite de ses attributions mentionnées à l'article 1^{er} de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à M. Nicolas Marcou, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « gestion des ressources » mentionnées à l'article 2 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Frédérique Gély, administratrice civile hors classe ;
- M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « gestion des ressources » mentionnées à l'article 2 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Rémy Jaeck, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Christelle Degardin, attachée d'administration de l'Etat.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Nathalie Domblides, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Philippe Auradé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Mireille Chabroux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Bertrand Huron, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Frantz Chout, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'Etat ;

- M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Didier Rouzet, agent contractuel ;
- Mme Marie-Agnès Guyomarc'h, attachée d'administration de l'Etat hors classe ;
- M. Eric Brodbeck, agent contractuel.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Aude Bernadac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Bruno Commarmond, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Karine Gay, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- Mme Elisabeth Myara, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Mme Marianne Pham, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. René Germa, médecin évaluateur ;
- Mme Patricia Maruani, médecin évaluateur ;
- M. François Cougnaud, agent contractuel ;
- M. Patrice Guillemautot, agent contractuel ;
- M. Philippe Besse, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Laurent Chapeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Jean-Pierre Dantart, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Karine Gay, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale jusqu'au 31 août 2020 ;
- M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Maxime Alirot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- Mme Quitterie Henry de Villeneuve, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Stéphane Mangin, agent contractuel ;
- M. Franck Sinton, agent contractuel ;
- Mme Odile Tourret, agente contractuelle.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Naïma Lagdaa, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Yann Le Fablec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction

« aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Geoffroy Chevalier, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Ludovic Maréchal, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Jean-Marc Lapène, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Bérioska Marchant, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Grégory Michaut, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Laurence Millet, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Fabrice Etard, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne ;
- M. Francis Segura, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Yannick Defrance, attaché d'administration de l'Etat ;
- M. Philippe Furtwengler, médecin évaluateur.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « sureté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Serge Billiottet, administrateur général ;
- Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la direction « sureté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Daniel Charpentier, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Sonia Hifdi, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Nathalie Spyckerelle, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Pascal Courtin, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Sébastien Froment, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Emmanuelle Périllat, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 15

La décision du 11 mai 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central) est abrogée.

Article 16

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 5 août 2020.

P. CIPRIANI